

ZOOM SUR LES BUDGETS 2014

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les différents comptes administratifs et budgets communaux, lors de sa séance du 10 mars 2014. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lui même adopté ses budgets et comptes administratifs le 5 mars 2014.

Les budgets de la commune et du CCAS ont été votés avant les élections municipales du 23 mars 2014. Conformément au règlement sur la communication en période électorale, la municipalité n'a pas souhaité éditer une édition spéciale budget avant les élections. Nous profitons de l'édition courante des mois de mai-juin pour communiquer sur ce sujet.

Avertissement : S'agissant d'un vote qui a été entériné par l'ancienne municipalité, les quatre nouveaux conseillers municipaux de la liste de « Sauveterre pour tous » n'ont pas été sollicités sur la rédaction et la relecture de ce document. La commission communication, pour laquelle les équipes projets ont été désignées, nommera un comité de relecture pour les prochaines éditions.

Pour rappel, les comptes-rendus des conseils municipaux et les éditions de l'Echos des Cités sont en téléchargement sur le site internet communal.

Le budget municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (régie des transports et assainissement). Le budget autonome du CCAS (Centre communal d'action sociale) se compose lui d'un budget principal et d'un budget annexe (Résidence pour Personnes Agées).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif (CA) marque la fin du cycle budgétaire de chaque année. C'est un document qui compare les dépenses et recettes programmées dans le budget de l'année écoulée avec les opérations financières qui ont effectivement eu lieu. Le Compte administratif est le reflet de la réalité pour l'année écoulée. Il présente donc les résultats du budget en question (avec éventuellement les «restes à réaliser», qui seront pris en compte l'année suivante).

Le CA 2013 de la commune de Sauveterre de Guyenne (budget principal) en chiffres et en proportion : voir graphiques en bas de page.

TAUX D'IMPOSITION

Les efforts d'investissement de la commune, sont d'autant plus importants que, en 2014, pour la 7ème année consécutive, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, pour ne pas peser sur le budget des ménages.

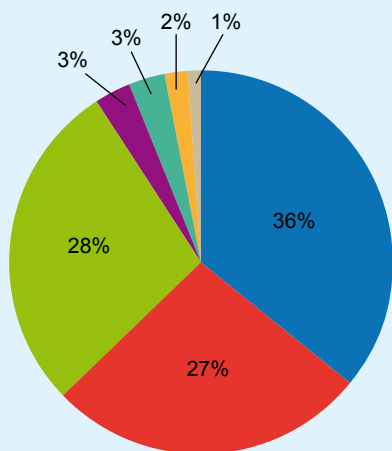
Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 550 445 € soit de 1.27 % supérieur à celui de 2013. Cette augmentation des bases est le résultat notamment du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, et à l'arrivée de nouveaux habitants (nouvelles maisons, travaux de rénovation...). Ainsi, seules les bases augmentent générant une augmentation des recettes, sans toucher le taux d'imposition.

Taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2014 :

TAXES 2014	TAUX (%)
Taxe d'habitation	11.12 %
Taxe foncière bâti	16.77 %
Taxe foncière non bâti	61.93 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013

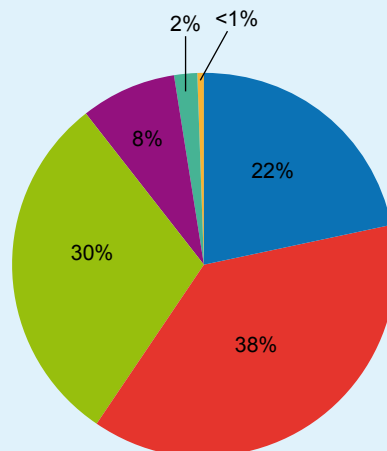
Total : 2 337 151,93€



Compensation Taxe Professionnelle	829 727,57€
Impôts locaux	638 734,54€
Dotation de l'Etat	651 166,00€
Remboursement atténuation charge	72 164,19€
Autres produits et redevances	69 488,22€
Locations	53 696,90€
Produits exceptionnels	22 174,51€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

Total : 2 337 151,93€



Charges générales	515 993,80€
Frais personnel	898 203,27€
Investissement (virement réalisé)	695 284,77€
Participations	176 764,34€
Frais Financiers + intérêts emprunts	40 538,10€
Divers	10 367,65€

● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : LES FRAIS DE PERSONNEL

Le budget prévisionnel 2014 comporte pour 990 000 € de « salaires ». Ce poste budgétaire est important et représente 53% des dépenses « réelles » de fonctionnement (hors reversement en section Investissement).

Cet élément fait partie d'un choix de Ressources Humaines depuis plusieurs années et doit être mis en relation avec les atténuations de charges (remboursement) qui y sont liés. Pendant la crise économique la commune a choisi de jouer son rôle social en recrutant des personnes en contrats aidés par l'Etat (Contrat Unique d'Insertion), ces contrats bénéficient d'une aide de l'état qui vient en atténuation de charges. Les recettes sur la ligne en « atténuation de charges » représentent plus de 157 000 € par an.

De même, la commune a choisi de réaliser un certain nombre de travaux elle-même, elle s'est dotée de personnels qualifiés. De ce fait, une partie des salaires rebasculent en investissement avec « les travaux en régie », qui, sans cette main d'œuvre qualifiée, seraient réalisés par des entreprises extérieures. Le montant des salaires qui

sont « basculés » dans le budget d'investissement est de 32 500 € par an.

Les dépenses de personnel augmentent également cette année en raison de choix gouvernementaux qui s'imposent à la collectivité :

- la revalorisation de l'indice majoré et de l'avancement des agents titulaires de catégorie C (+ 19 000 €)
- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (+ 24 000€)

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Une vie culturelle et sportive, riche et diversifiée, participe à l'animation de la ville dont elle est un élément de vitalité et de créativité. Favoriser le « bien-vivre ensemble », pour tous les âges et toutes les envies, passe par de nombreuses initiatives, animations et activités, organisées par la commune et les associations du territoire.

Fête du Vin, fête médiévale, fête de la musique, salon du livre, spectacles des écoles, brocantes, concerts, pièces de théâtre, conférences du Samedi, rencontres sportives, quines, don du sang, téléthon, bourse aux vêtements, foire agricole, forum de l'emploi, etc... autant de manifestations soutenues par les élus, le personnel

communal avec l'aide des bénévoles qui animent et développent la vie locale, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive, par leur investissement personnel au service des autres ou de la commune.

Dans le cadre du soutien aux associations sauveterriennes, qui sont au cœur de la vie communale, la municipalité met à disposition des moyens techniques (centre de reproduction, salle de fêtes, mobilier, sonorisation, éclairage, scène extérieure etc..), des moyens humains (équipe municipale) et des moyens financiers (subventions). Par ailleurs, les associations à but caritatif et de liens entre les générations, reçoivent une subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Social).

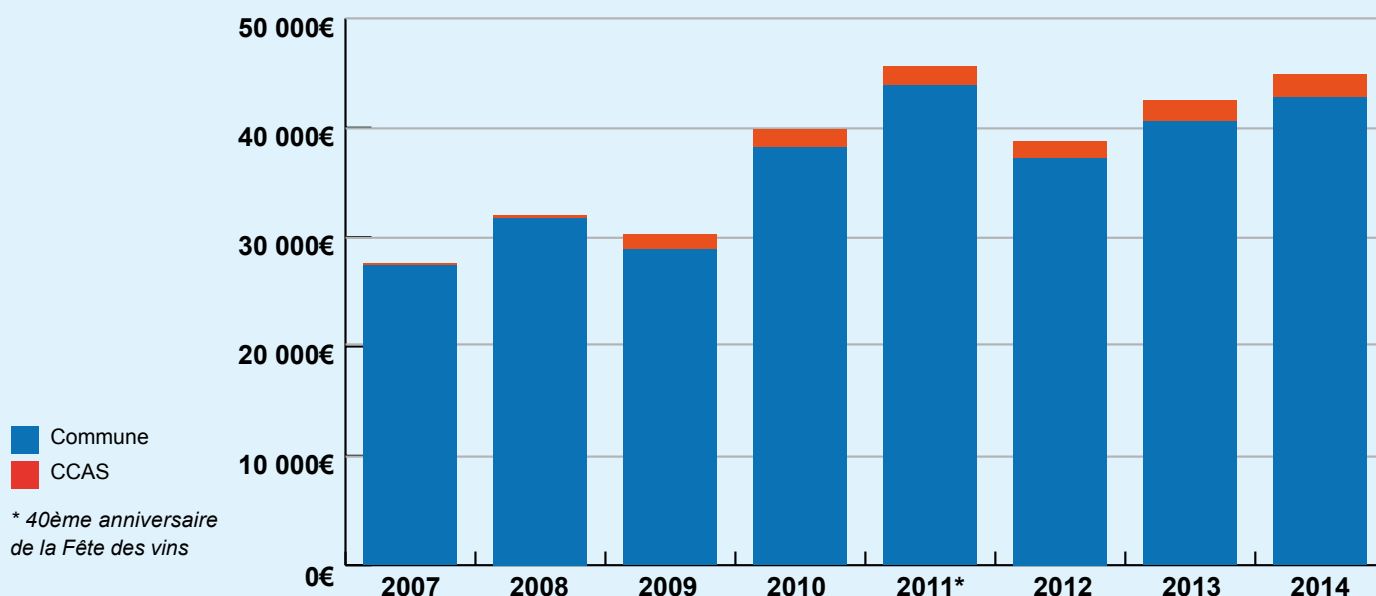
Pour l'année 2014, près de 45 000 € de subventions aux associations locales ont été budgétés (commune et CCAS) pour soutenir cette dynamique. Ce montant d'aide aux associations est en augmentation de +6% par rapport à 2013.

Les associations et écoles peuvent également bénéficier, via une convention de mise à disposition, du bus communal –acheté en 2008- et du chauffeur pour faciliter les déplacements organisés dans le cadre de leurs activités.

ÉVOLUTION DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEPUIS 2007

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014
Commune	27 396,00 €	31 761,00 €	28 841,00 €	38 195,00 €	43 844,00 €	37 216,00 €	40 576,00 €	42 776,00 €
CCAS	150,00 €	150,00 €	1 400,00 €	1 715,00 €	1 745,00 €	1 530,00 €	1 925,00 €	2 125,00 €
Total	27 546,00 €	31 911,00 €	30 241,00 €	39 910,00 €	45 589,00 €	38 746,00 €	42 501,00 €	44 901,00 €
Evolution		+16%	-5%	+32%	+14%	-15%	+10%	+6%

→ +63%



LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT MAÎTRISE DE LA DETTE

Le taux global d'endettement (tous les budgets rassemblés) de la commune a été maîtrisé entre 2008 et 2014.

Depuis le 1er janvier 2009, la « dette d'investissement » de la commune a reculé de près de 17 %. Elle est passée de 2,98 M€ à 2,47 M€.

Dans le même temps la « dette de fonctionnement » a été diminuée de 300 000€ et la trésorerie quotidienne de la commune est passée de 0 € en 2008 à environ + 200 000 € aujourd'hui.

La situation de la commune s'est donc globalement améliorée de près de 1 million d'euros et cela sans augmenter les taux d'imposition.

La capacité de désendettement de la commune (environ 4 ans) est très raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne nette de la commune. Cette épargne nette correspond à une part des recettes de fonctionnement qui est excédentaire (supérieure aux dépenses de fonctionnement) qui est donc « épargnée » afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des nouveaux investissements, c'est l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2014, la commune souscrita de nouveaux emprunts :

- Un emprunt de **369 000 €** maximum (il sera diminué du montant des subventions de l'Etat en attentes) est prévu pour financer les travaux de **création du Cabinet Médical Communal** dans le logement de la Trésorerie rue du 8 mai 1945. Le financement du projet (emprunt et subventions) s'équilibrera sur 20 ans avec les loyers acquittés par les professionnels de santé. Le cabinet médical communal restera la propriété de la commune de Sauveterre.

- La commune récupère la TVA deux ans plus tard. Aussi, un emprunt de **343 000 €** sur 2 ans est prévu afin de **compenser les recettes provenant du Fond de compensation de la TVA (FCTVA)**. Cette somme sera revue à la baisse lorsque nous recevrons les confirmations des subventions sollicitées (Etat, Conseil Régional, Conseil Général...) sur différents projets.
- Enfin, **aucun autre emprunt n'est nécessaire** pour financer les investissements en cours : salle culturelle, école de musique, église Notre Dame, acquisition de terrains et d'immeubles....

POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

Le montant des emprunts a diminué ce qui n'a pas empêché la commune de réaliser un effort d'investissement important.

La commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour l'année 2014 avec plus de 2 417 000 euros pour financer les projets suivants :

- la réalisation d'un diagnostic accessibilité sur l'ensemble de nos bâtiments communaux
- la Maison de la Culture/bibliothèque : transformation de l'immeuble (garage Chauvet) rue St Romain en bibliothèque-médiathèque, accessible pour les personnes à mobilité réduite
- la fin de la construction d'une salle à vocation culturelle et d'une école de musique (zone Bonard)
- la construction d'un atelier-garage municipal pour les services techniques
- la création d'un Cabinet médical communal en centre ville (rue du 8 mai 1945)
- le remplacement de menuiseries de l'école maternelle et du presbytère

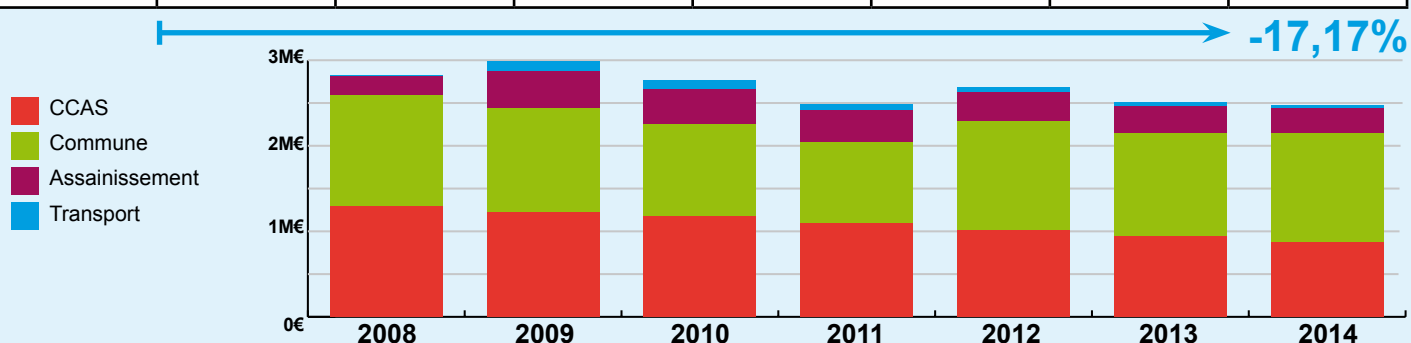
- la fin des travaux de restructuration de l'Eglise Notre-Dame avec l'agence Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques (toiture, carrelage, chauffage)
- la poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement dans les écoles communales : informatique (école maternelle), mobilier (école élémentaire)...
- le raccordement du village de «Roussillon» en réseau collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger la Fontasse des rejets d'eaux usées,
- la réalisation d'un «bassin d'orage/bassin tampon» pour recueillir les eaux collectées après une forte pluie (car le réseau de Sauveterre est un réseau unitaire)
- le programme des travaux de voirie,
- l'acquisition de biens : Moulin des Aynes (création d'un local pour les chasseurs), terrain à St Romain (future voirie) et à proximité des services techniques (garage et bassin d'orage),
- l'acquisition de véhicules pour les services municipaux : renouvellement du camion benne, chariot élévateur...
- ...

BILAN :

Malgré le contexte économique de crise, qui se traduit par une importante diminution des dotations de l'Etat et des soutiens financiers de nos partenaires traditionnels (Conseil Général, Conseil Régional...), la politique d'investissement de la commune reste ambitieuse sans hausse des taux d'imposition et de la dette consolidée de la commune. L'ensemble des projets communaux se font en respectant ces critères.

ÉVOLUTION DETTE GLOBALE (2008-2014)

	2008	2009	2010	2011*	2012	2013	2014
CCAS	1 293 306,19 €	1 225 838,36 €	1 173 043,91 €	1 090 863,46 €	1 013 807,58 €	946 689,26 €	869 716,78 €
Commune	1 302 135,79 €	1 206 033,09 €	1 084 673,94 €	950 270,43 €	1 268 208,26 €	1 198 481,04 €	1 284 238,00 €
Assainissement	212 535,51 €	434 627,63 €	405 218,55 €	375 914,55 €	346 245,68 €	315 769,91 €	286 649,88 €
Transport		118 500,00 €	106 337,42 €	74 067,83 €	60 660,94 €	46 584,94 €	31 806,44 €
Total	2 807 977,49 €	2 984 999,08 €	2 769 273,82 €	2 491 116,27 €	2 688 922,46 €	2 507 525,15 €	2 472 411,10 €
Evolution		+6,3%	-7,23%	-10,04%	+7,94%	-6,75%	-1,4%



ELECTION MUNICIPALE 2014 ILLUSTRATION



L'élection municipale à Sauveterre de Guyenne s'est déroulée le dimanche 23 mars 2014. Notre commune a enregistré un taux de participation de 79.47 %. Tous les Sauveterriens et toutes les Sauveterriennes peuvent être fiers de cette participation. Pour la participation, notre commune a, une fois de plus, donné l'exemple.

Les résultats de cette élection ont été les suivants :

- La liste « Sauveterre pour tous » (avec C. MIQUEU) a recueilli 502 suffrages (45.14 %) : 4 sièges au Conseil Municipal et 1 siège au Conseil Communautaire.
- La liste « Pour Sauveterre de Guyenne » (avec Y. d'AMECOURT) a recueilli 610 suffrages (54.86 %) : 15 sièges au Conseil Municipal et 6 sièges au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal d'installation et d'élection du Maire et des Adjoint au Maire s'est tenu le vendredi 28 mars 2014 à 18H30. Le Conseil Municipal a élu (à l'unanimité des suffrages exprimés et 4 votes blancs) :

Monsieur Yves d'AMECOURT : Maire

Madame Marie-José LAWThER : 1ère Adjointe (Développement Durable, Organisation, Communication)

Monsieur Pierre TOMADA : 2ème Adjoint (Travaux, Voirie, Fleurissement, Assainissement)

Madame Sandrine COMBEFREYROUX : 3ème Adjointe (Ecoles, Transports, Tourisme, Culture)

Monsieur Laurent SAUTS : 4ème Adjoint (Urbanisme, Logement, Loyers communaux, Ordures ménagères)

Madame Sylvie PANCHOUT : 5ème Adjointe (Affaires Sociales, Sport, Commerce et Artisanat)

Le Conseil Municipal du 14 avril 2014 a désigné le nombre et les membres des commissions

municipales. La liste des représentants au sein des différents syndicats et le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ont aussi été adoptés lors de cette séance.

L'ensemble des Procès Verbaux (comptes-rendus) des séances du Conseil Municipal sont téléchargeables en ligne sur le site internet communal (www.sauveterre-de-guyenne.eu) et affichés sous la Halle de l'Hôtel de France.

SIGNALÉTIQUE COMMUNALE

Les panneaux de signalétique à vocation touristique ont commencé à être posés sur notre commune au printemps 2014. La commune va procéder à des compléments et des ajustements au cours de l'année 2014, aussi, nous vous demandons de transmettre à la mairie (à l'aide du **coupon détachage au bas de cette page**) vos :

- remarque(s) sur les panneaux en place (rectification, emplacement, sens, erreur...)
- remarque(s) sur les oublis éventuels : lieu-dit, équipements....
- pour les professionnels (commerçants, artisans, restaurateurs, viticulteurs, hébergeurs...) : vos demandes de panneaux pour signaler votre activité

Conformément au règlement en vigueur, la fabrication des panneaux des professionnels est facturée aux demandeurs via la signature d'une Convention. La Communauté de Communes du Sauveterrois prend en charge les panneaux des hébergeurs (hôtel, gîtes, chambres d'hôte...) qui s'acquittent déjà de la taxe de séjour sur le territoire.

LUTTE CONTRE LES PIGEONS



Afin de protéger les immeubles de la Bastide (rues et place de la République) contre la présence des pigeons, la commune de Sauveterre

de Guyenne propose aux habitants et professionnels de réaliser la pose de « pics anti-pigeons » sur les façades des immeubles donnant sur le domaine public. L'acquisition des « pics anti-pigeons » sera à la charge des propriétaires et les services techniques communaux se chargeront de la pose. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie (05.56.71.5043).

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN 2014

A l'occasion de la commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 la commune de Sauveterre de Guyenne dévoilera une plaque du souvenir sur l'immeuble, dans lequel, le gouvernement belge en exil, d'Hubert Pierlot, a siégé du 25 au 28 juin 1940. La manifestation se déroulera, en début de soirée, en présence d'une délégation de 250 collégiens Belges présente sur notre commune.

ELECTIONS EUROPÉENNES 2014

Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai 2014 en France. Du 22 au 25 mai, 500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années. Les deux bureaux de vote (Salle des fêtes – Rue St Romain) de Sauveterre de Guyenne seront ouverts de 8H à 18H.



REMARQUES SUR LA SIGNALÉTIQUE COMMUNALE (COUPON À DÉTACHER ET À TRANSMETTRE À LA MAIRIE)

Nom, Prénom

Adresse

N° de téléphone Adresse mail

Remarque(s) sur la signalétique à destination de la Mairie

.....

.....

.....

● NOUVEAU COMMERCE "ENTRE 2 BIÈRES - LE BAR"

« Entre 2 Bières - Le Bar » ;

c'est la poursuite d'une aventure débutée il y a près de 5 ans avec la création de la Brasserie Artisanale de l'Entre-deux-Bières à Mauriac en Gironde par Karin & Pierre-Jean FORRER. Un bar à bières, bar à vins et cave à vins sont réunis dans un endroit convivial au cœur de la Bastide de Sauveterre de Guyenne.



L'état d'esprit pour la création d'un bar à vins / bar à bières / caviste consiste en la dégustation de toutes les bières de la brasserie à la pression, la déclinaison de sodas à base de la limonade au gingembre de notre fabrication, de jus de fruits et

sirops d'Aquitaine, d'une sélection de vins et de cépages de nos régions de France dans laquelle viendront se glisser un échantillon exclusif du meilleur de nos producteurs girondins.

Syrah, Marsanne, Chardonnay, Pinot noir, vins bios & vinifications sans ajouts de sulfites - servis au verre comme à la bouteille - viendront « titiller » un choix rigoureux de producteurs locaux. Tout cela dans le cadre raffiné de la Bastide de Sauveterre de Guyenne, en un lieu rehaussé par le meilleur de nos fabrications en mobilier français, avec Wifi, musique, concerts occasionnels de jeunes talents locaux et retransmissions sportives choisies.

Karin et Pierre-Jean ont souhaité rassembler la convivialité des pubs de nos amis anglais, tout en ayant accès à des découvertes et des aventures gustatives, agrémentées d'ardoises de fromages

ou charcuteries artisanales, sans oublier nos huitres du bassin d'Arcachon. « Entre 2 Bières - Le Bar » recherche l'authenticité des produits, le lien direct avec les producteurs, pour toutes les générations selon les moments de la journée.

3 espaces d'accueil sont à la disposition des clients : le comptoir et ses mange-debout, la cave voutée et ses places assises ainsi que son petit salon années 60, le coin caviste (uniquement ouvert en journée pour la vente des vins).

Offre unique à Sauveterre de Guyenne et ses environs, ce nouvel établissement permet à moyen terme la création de 3 emplois dans la dynamique d'un patrimoine artisanal et commercial pérenne.

Ouvert du jeudi au samedi, de 10h à 02h00, en continu ; vous êtes les bienvenus.

● USTOM : FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

L'USTOM a envoyé à la fin du mois d'avril 2014 les premières factures réelles de la Redevance Incitative pour l'année 2014. Cette facture prend en compte la part fixe (abonnement et forfait de 18 levées annuelles). Une seconde facture sera adressée en octobre 2014 en fonction du nombre de levées supplémentaires (au-delà du forfait de 18 levées annuelles).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les services de l'USTOM : 05.57.84.08.65.

● BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le mardi 13 Mai 2014 à 18 h 30 : présentation et dédicace à la bibliothèque de la bande dessinée « Théodule » autour de l'auteur Jean Renard et de l'illustrateur Junien.

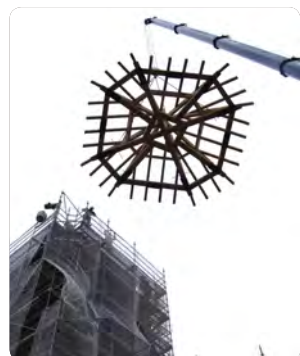


La Légende de Théodule : Théodule, né en 1483 dans un petit village du Sud-Ouest, voit sa vie basculer lors d'une joute médiévale, où il affronte le redoutable Duc de Langoiran. Le même jour, il tombe sous le charme de la troublante Mathilde. Mais leur idylle sera de courte durée car le Roi de France réclame ses services. Plus de 500 ans après les faits, Théodule vous raconte ses aventures... sa destinée fantastique... sa légende.

● TRAVAUX ÉGLISE NOTRE-DAME

La pause de la charpente du nouveau clocher de l'église ND a été effectuée le mercredi 26 mars 2014 en présence de nombreux habitants. La charpente est désormais couverte en tuiles de récupération et plus d'une centaine de pierres ont déjà été remplacées. La restauration de l'église Notre Dame se poursuivra jusqu'à l'été 2014.

Dans le cadre de la souscription publique, vous pouvez toujours soutenir ce projet de restauration du patrimoine communal, en adressant votre don à la Fondation du Patrimoine sur internet (paiement sécurisé :



www.aquitaine.fondation-patrimoine.org - rubrique « Tous les projets ») ou en demandant un coupon de souscription en Mairie.

● TRAVAUX SALLE CULTURELLE ET ÉCOLE DE MUSIQUE



Après une interruption en début d'année, en raison des conditions météorologiques défavorables, les travaux de construction d'une salle polyvalente à vocation culturelle et d'une école de musique se poursuivent avec la mise en place du bardage par l'entreprise DANÉY. La dalle sera prochainement coulée par l'entreprise BOTTECHIA et progressivement l'ensemble des corps de métier vont se succéder pour les différents travaux.

● LOGEMENTS À LOUER : RÉSIDENCE PRINGIS (RPA)



Les personnes intéressées par un logement à la Résidence pour Personnes Agées (RPA) Pringis peuvent prendre contact avec les services de la mairie au 05.56.71.50.43 pour établir une demande de logements.

Chaque logement se compose d'une entrée, d'un séjour, d'un coin chambre, d'une salle de douche, d'une cuisine et d'un cellier à l'extérieur du logement.

Le loyer mensuel est de 410.00 € + 6.70 € de taxes. Un dossier APL peut être établi par la mairie à l'entrée dans le logement.

● FCPE

Un site internet pour la FCPE

Pour mieux informer les parents d'élèves et nos adhérents, nous avons décidé de créer un site internet qui offrira l'opportunité de fournir des informations de façon plus réactive pour nous permettre d'être plus efficaces dans notre action. Ce nouvel outil a pour vocation d'échanger nos informations et de resserrer nos liens autour des valeurs que nous défendons.

N'hésitez donc pas à vous rendre sur ce site : www.fcpe-sauveterre.fr

Bourse aux vêtements Printemps/été



Les parents d'élèves organisent une bourse aux vêtements Printemps/Eté à la salle des fêtes de Sauveterre de Guyenne. Sont acceptés les vêtements (Hommes, Femmes, Enfants et Bébé) propres en bon état, repassés et non démodés, le linge de maison, accessoires puériculture, jeux en bon état et avec piles...

Les retraits des dossiers se feront à la crèche, au périscolaire, à l'office et à la mairie ou téléchargeable sur le site de la FCPE Sauveterre : www.fcpe-sauveterre.fr

• Dépôt : Mercredi 14 mai 16H – 20H et jeudi 15 mai 14H-18H

• Vente : Vendredi 16 9H30-12H 14H30 – 18H30 et samedi 17 mai 9H30-17H (non stop)

• Retour lundi 19 mai 16H-18h30

● LA TRUITE SAUVETERRIENNE

L'Association la Truite Sauveterrienne a le plaisir de vous informer :

• Ouverture du Carnassier (Brochet, Sandre, Perche, Black-Bass) : le 1^{er} Mai

• Ouverture du Goujon : le 14 Juin

Bonne pêche sur le bord de nos parcours.

● MUSIQUE EN BASTIDE

14 juin 2014 : Musique en Bastide Fête la Musique - 2ème édition

L'école de musique de Sauveterre organise le 14 juin la fête de la musique 2014 pour fêter l'arrivée de l'été. **A partir de 18h30 jusqu'à 1h du matin**, venez découvrir de nombreux groupes de musique locaux et régionaux en concert gratuit place de la République. **Restauration sur place - 10 €/pers.**

A L'AFFICHE : PEPES PRUNE, COLINE & Co, BUBLES, SHOUT OF LIFE, CAN BE LATE, SQUIRRELS, INNIVO,

● COLLECTE DE SANG

Le sang est indispensable et irremplaçable pour sauver des vies. Le don du sang est un acte de solidarité et il est l'affaire de tous. Placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, **l'Etablissement Français du Sang (EFS) est l'opérateur unique au plan national des activités transfusionnelles.** Il veille à la satisfaction des besoins. Une collecte de sang est prévue à Sauveterre de Guyenne à la salle des fêtes rue Saint Romain le 25 juin 2014 en fin d'après-midi (15H-19H).

● AS FOOTBALL SAUVETERRE

L'AS Football vous invite à son Assemblée Générale qui se déroulera le 23 mai 2014 à 20H30 à la Salle des Fêtes.

Les joueurs de football vous donne rendez-vous pour des tournois de foot aussi disputés les uns que les autres les :

• 29 mai 2014 à partir de 9h, Stade Barrière Tournoi U6 à U11

• 8 juin 2014 à partir de 9h, Stade Barrière Tournoi U13 à U15

Restauration – Buvette sur place

FETE DU FOOTBALL

La saison se termine, le Stade Barrière accueillera le samedi 28 juin, la fête du football. À travers un programme d'animations très diversifié, le ballon rond tiendra bien évidemment une place de choix : matchs pour les footballeurs en herbe, match entre seniors ... La journée se clôturera avec un repas Buffet Campagnard : 14€/pers

Inscription : *Sylvie Panchout* 06.88.39.12.31

● KERMESSES DES ECOLES

L'école maternelle vous donne rendez-vous le **14 juin 2014** et vous proposera un spectacle réalisé par les élèves guidés par leur maîtresse respectueuse. Puis viendra le temps des jeux, stands tenus par les parents volontaires.

La kermesse de l'école élémentaire aura lieu le **27 juin**, ce jour là se déroulera en deux temps :

• Tout au long de l'après-midi l'équipe de l'accueil périscolaire proposera divers ateliers jeux dont la thématique sera « Voyage à travers le temps »

• En soirée, les élèves et les enseignants présenteront leur spectacle pour la plus grande joie de tous à la salle multisports de l'esplanade Bonard.

Participation de l'Ecole de Musique.

Un repas sera proposé également sur place.

Si vous souhaitez vous impliquez dans ces temps fort des écoles, n'hésitez pas à contacter la directrice de l'école maternelle, le directeur de l'école élémentaire ou encore Emilie Antoine Directrice de l'Accueil Périscolaire. Ces fêtes permettent de réaliser l'année suivante des sorties ou d'acheter du matériel.

● FÊTE DES VINS

25/26/27 juillet 2014



Depuis plusieurs mois maintenant l'équipe du Comité d'Animations Culturelles prépare la 43ème édition de la Fête des Vins de Sauveterre. Après le succès des années précédentes, nous nous sommes investis afin de trouver les moyens de vous proposer des spectacles riches et variés, ainsi que de nombreuses animations liées à la viticulture et aux Vins du Sauveterrois.

Cette année encore tous les spectacles seront gratuits grâce aux institutions et aux entreprises de la région qui soutiennent cet événement.

Le programme commencera avec l'Ecole de Musique de Sauveterre « Musique en Bastide » qui présentera un jeune groupe en devenir. Ensuite les groupes musicaux s'enchaîneront aux travers de musiques festives et variées. Vous trouverez le programme sur le site du CAC : www.cac-sauveterre.fr ou sur Facebook « Comité d'Animations Culturelles » ou « Sauveterre fête ses vins 2014 ».

La place sera animée jour et nuit afin de permettre à tous de se divertir et de profiter en famille des animations, de la gastronomie et de la musique. Les bandas seront en déambulation sur la place samedi et le dimanche, Mickaël Vigneau animera le repas du samedi midi. Il y aura une surprise le dimanche après-midi : une banda hors du commun. Le dimanche sera particulièrement festif avec la venue du Chœur des Rugueux qui animera la Messe des Vignerons et le repas du midi sous le grand chapiteau. Comme chaque année il y aura du théâtre dans le chai à barrière de la Cave Coopérative le dimanche après midi avec les Betty Blues.

Le Concours des Vins du Sauveterrois aura lieu le samedi matin à la Salle des Fêtes et tout le monde peut y participer en s'inscrivant auprès d'Eric Sallaberemorde (eric.sallaber@hotmail.fr). Sur les stands collectifs il y aura de nombreuses animations : Initiation à la dégustation, dégustations commentées (en plusieurs langues), jeux olfactifs, ... Tout cela sous la houlette de viticulteurs et de jeunes étudiants en œnologie.

Bref la fête des Vins, la Gastronomie et la Musique c'est à Sauveterre fin juillet!

Si vous désirez plus de renseignements ou nous aider à préparer la fête, merci de contacter Laurent Sauts au 06 07 12 87 88 ou sauts@orange.fr

AGENDA

» 8 MAI 2014

Cérémonie armistice 1945 + rue du souvenir français (matin)

» 8 MAI 2014

Concours de pétanque (à partir de 9H – Bonard)

» 13 MAI 2014

Présentation BD « la légende de Théodule »

voir page 5

» 16 ET 17 MAI 2014

Bourse aux vêtements Printemps/Eté

voir page 6

» 17 MAI 2014

26ème Tour des écureuils

» 23 MAI 2014

Assemblée Générale AS FOOT

voir page 6

» 24 MAI 2014

Championnats de France d'haltérophilie au CHAEM

» 24 MAI 2014

Fête des mères (18H – Place de la République)

» 25 MAI 2014

Elections Européennes

voir page 4

» 29 MAI 2014

Tournoi foot U6 à U11

voir page 6

» 8 JUIN 2014

Tournoi foot U13-U15

voir page 6

» 14 JUIN 2014

Kermesse école Maternelle

voir page 6

» 14 JUIN 2014

Fête de la Musique

voir page 6

» 18 JUIN 2014

Cérémonie appel du 18/06 + commémoration gouvernement Belge

voir page 4

» 21 JUIN 2014

« Cave en Fête » Soirée nocturne – marché gourmand (Cave coopérative)

» 25 JUIN 2014

Collecte de Sang

voir page 6

» 27 JUIN 2014

Kermesse Ecole Elémentaire

voir page 6

» 28 JUIN 2014

Fête du Football

voir page 6

» 5 JUILLET 2014

Ouverture de la piscine (route de La Réole)

» 14 JUILLET 2014

Fête nationale (bal, repas, feux d'artifice)

» 25, 26 ET 27 JUILLET 2014

43ème Fête des vins et de la gastronomie

voir page 6

» 15 AOÛT 2014

Soirée médiévales

Les actualités sont mises à jour au fil de l'eau sur la rubrique « AGENDA » du site internet communal www.sauveterre-de-guyenne.eu